



PRESIDENTE

Dossier suivi par : Claire BERNARD
Anthony MUSCAT
claire.bernard@vaucluse.chambagri.fr
anthony.muscat@vaucluse.chambagri.fr

«Nom_Usager»
«Adresse_1»
«Adresse_2»
«Code_Postal_Commune»
«Nom_Commune»

Avignon, le 26/09/2025

Objet : OUGC 84 – Prélèvements d’eau – Déclaration annuelle

**Organisme Unique
de Gestion Collective 84**

Chambre d’agriculture de Vaucluse
Site Agroparc
TSA 88444
84912 AVIGNON Cedex 9

ougc@vaucluse.chambagri.fr
www.irrigation84.fr

Madame, Monsieur, cher usager agricole,

La déclaration annuelle des prélèvements d’eau agricoles, à travers l’application « [Med’Eau](http://www.medeau.fr) » (www.medeau.fr) vous sera accessible **entre le 01/10/2025 et le 31/12/2025 seulement.**

Connexion à votre dossier [Med’Eau](http://www.medeau.fr)

Votre identifiant : «**ID_Usager**»

Votre mot de passe temporaire : «**ID_Usager**»

(sauf si vous l’avez déjà changé depuis fin 2022... En cas d’oubli, suivre la procédure « Mot de passe oublié ? » svp)

Durant cette période, vous devrez compléter votre déclaration :

- Vérification des coordonnées et contacts associés,
- Déclaration des usages et consommations réels 2025,
- Déclaration des usages et besoins prévisionnels 2026.

Pour les usagers ayant complété la déclaration 2025, la déclaration à venir est préremplie en dupliquant par défaut les données « prévisionnelles » enregistrées. Pensez donc bien à les vérifier / actualiser si besoin et les valider.

Pour rappel, la création de points de prélèvement inconnus de l’OUGC 84 (autorisations comme régularisations) reste une procédure soumise à déclaration(s) (« formulaire(s) spécifique(s) ») puis instruction(s) administrative(s) (DREAL’s / DDT’s / OUGC 84).

En cas de difficultés, des guides tutoriels sont à votre disposition sur le www.irrigation84.fr (« Actualités » ou dans l'espace « Documents » / « OUGC 84 / « Tutoriels »).

Cette déclaration étant 100 % dématérialisée, l'OUGC 84 se tient à votre disposition, si besoin, pour vous accompagner par téléphone ou **sur rendez-vous** (Cf. permanences / annexe ci-joint).

Nous vous rappelons à nouveau que :

- Que vous ayez prélevé de l'eau en 2025 ou non, il est obligatoire de compléter la déclaration annuelle,
- Concernant les consommations réelles (volumes), il est attendu des relevés de comptage « mensuels » sur la période d'utilisation des points de prélèvement, en respect de l'[Arrêté du 19/12/2011](#),
- Tout usager agricole n'ayant pas répondu d'ici le 31/12/2025 prend le risque de ne pas se voir attribuer d'autorisation de prélèvement d'eau (volumes) pour 2026 : accès à la déclaration via votre compte individuel « Med'Eau » prenant fin le 31/12/2025. Aucun retard ne pourra être accepté, toute prolongation de la période d'actualisation fragilisant la CA 84 portant l'OUGC 84, vis-à-vis des engagements de restitution des données auprès de l'Administration, comportant des échéances réglementaires désormais,
- Tout usager agricole ne répondant pas ou partiellement aux déclarations annuelles, n'a aucune autorisation annuelle de prélèvement d'eau,
- Les données collectées par l'OUGC 84 via l'application Med'Eau, concernant les usages et consommations « réels », sont directement transmises à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (AERMC), pour le calcul de la [redevance](#) « [Prélèvement dans la ressource en eau](#) », afin de simplifier les démarches administratives aux usagers agricoles de l'OUGC 84. De ce fait, vous n'avez plus de déclaration individuelle à faire auprès de l'AERMC, comme cela était le cas par le passé en février-mars.

Je vous remercie par avance de votre participation et réactivité à cette nouvelle déclaration annuelle.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher usager agricole, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie VACHE
Présidente

Pièce jointe :

- Calendrier des permanences.



Permanences locales – Calendrier et Contacts → Sur RDV uniquement

Toute personne se présentant sans rendez-vous pris préalablement prend le risque de ne pouvoir être reçue en direct.

Saint-Martin-de-Castillon (84) Mairie Salle de réunion (Haut Calavon 04 / 84)	Jeudi 23/10/2025	MUSCAT Anthony
	Jeudi 20/11/2025	
Rosans (05) Salle du RDC / Médiathèque (E/Aygues 05)	Mercredi 29/10/2025	MUSCAT Anthony
CA 84 Siège Avignon Bureau	<i>Sur rendez-vous</i>	BERNARD Claire MUSCAT Anthony
CA 84 Antenne Vaison-la-Romaine Bureau	<i>Sur rendez-vous</i>	BERNARD Claire
CA 84 Antenne Orange Salle « Cépages »	Jeudi 30/10/2025	BERNARD Claire
	Mardi 25/11/2025	
CA 84 Antenne de la Tour d'Aigues Salle de Réunion	Mercredi 19/11/2025	MUSCAT Anthony

Contacts CA 84 / Coordonnées (lundi au vendredi, 9h à 12h et/ou 14h à 17h)

BERNARD Claire 06 29 83 53 90 / claire.bernard@vauclose.chambagri.fr
(***mercredis après-midi non travaillés***)

MUSCAT Anthony 06 29 83 56 94 / anthony.muscat@vauclose.chambagri.fr
(***vendredis après-midi non travaillés***)

Périodes de fermeture de la CA 84

1/ Pont du 11/11/2025 : CA 84 fermée du 07/11/2025 (soir) au 12/11/2025 (matin).

2/ Vacances de Noël : CA 84 fermée du 23/12/2025 (soir) au 05/01/2026 (matin).